



TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

FISCALITÉ EUROPE

Droits d'accises, mécanismes de remboursements partiels et mesures conjoncturelles sur le gazole en Europe

Situation au 15 novembre 2022

Point méthodologique

Dans ses précédents comparatifs relatifs aux droits d'accises sur le gazole appliqués en Europe, le CNR s'appuyait sur le bulletin pétrolier publié par la Commission européenne. Or, la fréquence de mise à jour des droits d'accises et remises n'est pas régulière. Le CNR a donc réalisé un travail d'enquête en direct auprès de tous les États membres afin de connaître les droits d'accises applicables au gazole, les éventuels remboursements partiels mis en place pour les professionnels et les mesures conjoncturelles, telles que les remises exceptionnelles ou les baisses de TVA, prises en 2022.

Comité national routier - Paris

www.cnr.fr – cnr@cnr.fr

Le CNR présente son panorama européen de la fiscalité appliquée au gazole en Europe et détaille les dispositifs de remboursements partiels de droits d'accises mis en place dans chaque pays, applicables au transport routier de marchandises, ainsi que les mesures conjoncturelles mises en place en 2022 pour répondre à la crise énergétique.

Faits saillants dans ce panorama du 15 novembre 2022 :

- Dix-sept États membres ont mis en place des mesures conjoncturelles sur le carburant pour répondre à la crise des prix de l'énergie :
 - quatorze d'entre eux ont abaissé leurs droits d'accises à « usage privé » (dont tout le monde bénéficie a minima),
 - deux États membres ont diminué la TVA appliquée au gazole ou ont prévu de le faire en 2023,
 - trois pays ont mis en place des remises à l'achat de carburant.
- Au 15 novembre, sept pays ont des droits d'accises sur le gazole « à usage privé » au niveau du plancher européen (33 €/hl), voire inférieurs, et neuf pays ont des droits d'accise sur le gazole « à usage commercial » (poids lourd égal ou supérieur à 7,5 tonnes) au niveau du minimum européen, voire inférieurs.
- Une synthèse des différentes mesures conjoncturelles est proposée en dernière page du présent document.

Le cas de la France :

- La France se positionne à la première place des pays de l'UE où les droits d'accises appliqués au gazole « à usage privé » sont les plus élevés.
- Avec un dispositif de remboursement partiel de TICPE, la France reste parmi les pays où les droits d'accises sur le gazole « à usage commercial » sont les plus élevés.
- Du 27 mars 2022 au 31 décembre 2022, la France a remisé le prix du gazole (notamment) via une « aide exceptionnelle » dont le montant a varié. En coût hors TVA pour un poids lourd égal ou supérieur à 7,5 tonnes, la France figure 23^e pays le moins cher sur 27 le 14 novembre 2022.

1. La réglementation communautaire relative aux droits d'accises applicables sur le gazole	5
2. Pays appliquant une différence de fiscalité entre le gazole à « usage commercial » et le gazole « à usage privé » - Dispositifs applicables au transport routier de marchandises	7
3. Tableaux de synthèse des droits d'accises appliqués au gazole	10
4. Tableau de synthèse de la TVA appliquée au gazole	13
5. Mesures conjoncturelles prises sur le gazole en Europe en réponse à la crise énergétique	14
6. Prix du gazole pour un poids lourd	18
7. Synthèse	20

1. La réglementation communautaire relative aux droits d'accises applicables au gazole

La disparité des taux de taxation du gazole en Europe constitue, après celle des coûts de personnel de conduite, une importante source de distorsion de concurrence dans le secteur du transport routier. Cette situation a été jugée incompatible avec le fonctionnement normal du marché commun et, dès 1992, dans un souci d'harmonisation, l'Europe a fixé des taux minima de taxation applicables aux carburants. Aujourd'hui, les règles relatives aux taux d'accises en Europe sont contenues dans la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003, dite « directive énergie », structurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive fixe le principe d'un taux minimum pour tous, mais prévoit néanmoins des exceptions.

Le principe : un taux minimum communautaire applicable au gazole

La directive fixe un taux minimum de taxation sur le gazole en deçà duquel les pays membres ne peuvent pas descendre. Fixé initialement à 24,50 €/hl¹ par la directive 92/82/CEE du 19 octobre 1992, le taux minimum communautaire applicable au gazole a été porté à 30,20 €/hl à partir du 1^{er} janvier 2004, puis à 33 €/hl, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce taux de 33 €/hl est le taux minimal encore en vigueur aujourd'hui.

Pour les pays membres n'ayant pas adopté la monnaie unique², ce taux est converti à la monnaie nationale au taux de change officiel du 1^{er} octobre de l'année n pour l'année n+1.

Exception 1 : des dérogations aux seuils minimaux accordées en fonction du niveau de vie du pays

Des dérogations aux seuils minimaux ont pu être négociées en fonction des différentiels de niveaux de vie des pays, notamment lors de l'entrée des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) en mai 2004. Jusqu'au 1^{er} janvier 2012, les pays « se heurtant à des difficultés dans l'application des minima de taxation » ont ainsi pu bénéficier de périodes transitoires.

Actuellement, à la stricte lecture des textes, plus aucun pays n'est censé bénéficier de ce type d'exception.

Exception 2 : une différence de fiscalité entre le « gazole à usage commercial » et le « gazole à usage privé » utilisé comme carburant

Deuxième exception, dans son article 7.2, la directive 2003/96/CE accorde aux États membres de l'UE la possibilité d'établir une différence de fiscalité entre le gazole « à usage commercial » et le gazole « à usage privé ».

Précisément, le texte prévoit que cette différence peut être opérée dans le cas « du transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre, effectué au moyen d'un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules couplés destinés exclusivement au transport de marchandises par route et ayant un poids maximum en charge autorisé égal ou supérieur à 7,5 tonnes ».

Cette différence de fiscalité peut être également établie « pour le transport régulier ou occasionnel de passagers par un véhicule automobile de catégorie M2³ ou M3⁴ ».

¹ €/hl : euros par hectolitre (100 litres) ; peut se lire comme des centimes d'euros par litre

² Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, Tchéquie, Roumanie et Suède.

³ Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises et ayant une masse maximale ne dépassant pas 5 tonnes

⁴ Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises et ayant une masse maximale supérieure à 5 tonnes.

Restriction importante, dans son article 7.2, la directive 2003/96/CE prévoit que ce taux « à usage commercial » ne peut pas être inférieur à celui qui était appliqué à la pompe au 1^{er} janvier 2003⁵.

Les pays peuvent avoir mis en place des dispositifs de remboursement différents, selon l'activité de transport. Ce panorama recense exclusivement les dispositifs applicables au transport routier de marchandises.

⁵ 39,19 €/hl pour la France

2. Pays appliquant une différence de fiscalité entre le gazole à « usage commercial » et le gazole « à usage privé » - Dispositifs applicables au transport routier de marchandises

Neuf États européens ont mis en place une fiscalité différenciée pour le gazole à « usage commercial », sur le fondement de l'article 7.2 de la directive 2003/96/CE. A ce jour, trois États membres, l'Italie, la Slovaquie et la Roumanie, ont temporairement suspendu ce remboursement partiel.

Le Comité national routier met régulièrement à jour les différentes pratiques qui existent aujourd'hui dans les pays membres de l'UE. Ces informations peuvent être utiles pour les transporteurs qui souhaiteraient obtenir un remboursement partiel pour du carburant acquis dans un pays membre pratiquant cette différenciation.

Les mécanismes de remboursement des droits d'accises sont souvent complexes et difficiles à appréhender⁶, car la fiscalité directe reste de la compétence exclusive des États membres. Tant qu'ils respectent les minima européens, les droits d'accises peuvent être modifiés au gré des politiques nationales. Dans ces conditions, il convient de rappeler que les informations communiquées ci-dessous sont valables à date de rédaction. Les valeurs des droits d'accises bruts indiquées ci-après sont converties avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

- Belgique : « Droit d'accise spécial »

En Belgique, le remboursement d'une partie du « droit d'accise spécial » existe depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'est pas plafonné en volume. Il évolue en fonction du droit d'accise spécial sur le gazole selon un système complexe avec « effets cliquet positif et négatif ».

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises en Belgique s'élèvent à 45,40 €/hl.
- ✓ À ce jour, le taux du remboursement partiel s'élève à 8,20 €/hl.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel est donc de 37,20 €/hl.

- Croatie

Les transporteurs communautaires exploitant des véhicules d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes, acquérant du gazole en Croatie, peuvent demander le remboursement d'une partie des droits d'accises depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce remboursement n'est pas plafonné en volume. La Croatie n'est pas dans la zone euro. Sa monnaie (le Kuna) fluctue face à l'Euro.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises en Croatie s'élèvent à 35,48 €/hl.
- ✓ Le montant du remboursement s'élève à 2,48 €/hl soit 18,56 HKR/hl.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel est donc de 33 €/hl.

- Espagne : « Gasoleo profesional »

Le dispositif de remboursement partiel de droit d'accise pour les poids lourds d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes existe depuis 2007. Ce dernier est plafonné à 50 000 litres par véhicule et par an. Les paiements sont directement pris en compte en station grâce à des cartes professionnelles dédiées aux entreprises et autorisées par le Département des douanes et des taxes spéciales de l'AEAT⁷. Une carte émise dans un autre État membre peut être utilisée pour l'achat de gazole professionnel en

⁶ Certaines sociétés spécialisées proposent leurs services de récupération de cette taxe en Europe pour le compte des transporteurs.

⁷ Agencia Estatal de Administración Tributaria : www.agenciatributaria.es

Espagne à condition que son émetteur respecte les exigences de l'ordonnance HAP / 290/2013 du 19 février 2013⁸ et qu'il ait été autorisé par l'AEAT.

S'ils ne disposent pas de cartes professionnelles, les transporteurs peuvent s'inscrire dans un registre sur le site de l'Office électronique de l'agence nationale de l'administration fiscale⁹ qui procédera au remboursement du gazole acquis en Espagne.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises en Espagne s'élèvent à 37,90 €/hl.
- ✓ À ce jour, le taux de remboursement est de 4,90 €/hl.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève donc à 33 €/hl.

- **France – Informations valables pour les entreprises de transport routier de marchandises**

En France, le gazole dit « à usage commercial », est communément appelé le gazole professionnel. Il n'est pas plafonné en volume.

Les entreprises de transport routier de marchandises exploitant des véhicules d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes bénéficient d'un remboursement partiel de la TICPE¹⁰ spécifique. Ce taux de remboursement correspond à la différence entre le taux de TICPE en vigueur dans la région d'achat du carburant pour la période considérée et le taux de TICPE appliqué au gazole professionnel inscrit dans l'article 265 septies du Code des douanes¹¹ (45,19 €/hl depuis 2020).

Par mesure de simplification, il est proposé aux entreprises qui s'approvisionnent dans au moins trois régions différentes et qui le souhaitent d'opter pour un taux de remboursement forfaitaire unique. Le montant du taux forfaitaire pondéré de remboursement, visé aux articles 265 septies et octies du code des douanes, s'élève à 15,70 €/hl depuis le 1^{er} trimestre 2022.

Le Comité national routier est aujourd'hui le seul organisme qui publie un indice professionnel prenant en compte le remboursement partiel de la TICPE (Indice CNR gazole professionnel).

- ✓ Au 15 novembre 2022, le taux d'accise pondéré en France s'élève à 60,89 €/hl¹².
- ✓ Le montant du remboursement partiel de TICPE s'élève à 15,70 €/hl (taux forfaitaire pondéré).
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève à 45,19 €/hl.

- **Hongrie**

Le remboursement partiel de droit d'accise pour les poids lourds d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes existe en Hongrie depuis le 1^{er} janvier 2011. Il n'est pas plafonné en volume.

La Hongrie n'est pas dans la zone euro. Sa monnaie (le Forint) fluctue face à l'Euro.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises s'élèvent à 23,91 €/hl (soit 8 535 HUF/hl). L'ancien taux a été réduit de 5,6 €/hl pour répondre à la crise énergétique.
- ✓ Le montant du remboursement est fixé à l'année par l'administration fiscale hongroise. Il s'élève à 350 HUF/hl, soit environ 0,98 €/hl¹³
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève à 22,93 €/hl.

⁸ <https://www.boe.es/buscar/pdf/2013/BOE-A-2013-2084-consolidado.pdf>

⁹ Sede electrónica de la Agencia Estatal de Administración Tributaria : <https://www.agenciatributaria.gob.es/>

¹⁰ Sous certaines conditions : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12259-transporteurs-routiers-remboursement-des-taxes-de-carburant>

¹¹ Modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 - art. 89

¹² Corse incluse

¹³ Calcul de conversion réalisé avec le taux de change au 1^{er} octobre 2021

- Italie : « Aliquota d'Accisa »

Le principe d'un remboursement partiel de droit d'accise pour les poids lourds d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes existe depuis octobre 2001. Ce remboursement n'est pas plafonné en volume. Un décret ministériel publie chaque trimestre son montant.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises sont de 36,74 €/hl.
- ✓ À ce jour, le remboursement partiel est suspendu.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève donc à 36,74 €/hl.

- Portugal « Gasóleo Profissional »

Le Portugal applique une différence de fiscalité entre le gazole à usage commercial et le gazole à usage privé utilisé comme carburant depuis le 1^{er} janvier 2017. Le gazole professionnel est plafonné à 35 000 litres par véhicule et par an. Depuis juillet 2022, le remboursement partiel sur le gazole professionnel est limité à 8 500 litres par véhicule.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises s'élèvent à 33,30 €/hl.
- ✓ À ce jour, le montant du remboursement s'élève à 17,00 €/hl.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève donc à 16,30 €/hl (mesure prise en juillet pour deux mois et prolongée jusqu'à fin décembre).

- Roumanie

Les entreprises de transport bénéficient depuis 2014 d'un système de remboursement des droits d'accises. Conformément à une décision du gouvernement du 17 juillet 2018, ce remboursement s'élève à 183,62 lei / 1 000 litres, soit 3,71 €/hl¹⁴. Il n'est pas plafonné en volume. Ce remboursement n'est déclenché que si le droit d'accise appliqué au gazole à usage privé est supérieur au plancher européen (33 €/hl).

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises s'élèvent à 35,07 €/hl.
- ✓ Pas de remboursement en 2022
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève à 35,07 €/hl.

- Slovénie

En Slovénie, il est possible de récupérer une partie du droit d'accise sur le gazole pour les véhicules d'un PTAC égal ou supérieur à 7,5 tonnes depuis le 1^{er} juillet 2009. Le montant des droits d'accises est flottant, communiqué chaque mois. Il est calculé en fonction du prix du carburant et inclut une taxe environnementale ainsi que d'autres taxes indirectes. Il n'est pas plafonné en volume.

- ✓ Au 15 novembre 2022, les droits d'accises s'élèvent à 33,00 €/hl.
- ✓ Remboursement suspendu depuis février 2022.
- ✓ Le taux net des droits d'accises applicables au gazole professionnel s'élève donc à 33,00 €/hl.

¹⁴ Calcul de conversion réalisé avec le taux de change au 1^{er} octobre 2021

3. Tableaux de synthèse des droits d'accises appliqués au gazole

Classement des pays en fonction du niveau des droits d'accises appliqués au gazole « à usage privé »

Situation au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

PAYS	Droits d'accises sur le gazole à "usage privé" (en €/hl)	Evolution depuis février 2022	Mesure temporaire sur les droits d'accises	RANG
France*	60,89	=	N	1
Finlande**	59,48	=	N	2
Autriche	48,70	↗	N	3
Allemagne	47,04	=	N	4
Belgique	45,40	↘	O	5
Danemark	43,70	=	N	6
Irlande	42,55	↘	O	7
Pays-Bas	41,75	↘	O	8
Luxembourg	41,65	↗	N	9
Lettonie	41,40	=	N	10
Chypre**	41,07	=	N	11
Grèce	41,00	↘	O	12
Espagne	37,90	=	N	13
Estonie	37,20	=	N	14
Lituanie	37,20	=	N	14
Slovaquie	36,80	=	N	16
Italie	36,74	↘	O	17
Croatie	35,48	↘	O	18
Roumanie*	35,07	↗	N	19
Tchéquie	34,57	↘	O	20
Portugal	33,30	↘	O	21
Bulgarie	33,03	=	N	22
Malte	33,00	↘	O	23
Slovénie	33,00	↘	n.d.	23
Pologne	24,12	=	n.d.	25
Hongrie	23,91	↘	O	26
Suède	22,56	↘	O	27
Amplitude	38,33	↗		
Moyenne	38,83	↘		

Pays permettant un remboursement partiel

* Pour mémoire, des aides exceptionnelles à l'achat de carburant sont par ailleurs appliquées dans ces pays.

** Informations non confirmées à la date de publication

Classement des pays en fonction du niveau des droits d'accises appliqués au gazole « à usage commercial » - poids lourd supérieur ou égal à 7,5 tonnes

Situation au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

PAYS	Droits d'accises sur le gazole à "usage commercial" (en €/hl)	Evolution depuis février 2022	Mesure temporaire sur les droits d'accises	RANG
Finlande**	59,48	=	N	1
Autriche	48,70	↗	N	2
Allemagne	47,04	=	N	3
France*	45,19	=	N	4
Danemark	43,70	=	N	5
Irlande	42,55	↘	O	6
Pays-Bas	41,75	↘	O	7
Luxembourg	41,65	↗	N	8
Lettonie	41,40	=	N	9
Chypre**	41,07	=	N	10
Grèce	41,00	↘	O	11
Belgique	37,20	↘	O	12
Estonie	37,20	=	N	13
Lituanie	37,20	=	N	13
Slovaquie	36,80	=	N	15
Italie	36,74	↘	O	16
Roumanie*	35,07	↗	N	17
Tchéquie	34,57	↘	O	18
Bulgarie	33,03	=	N	19
Croatie	33,00	↘	O	20
Espagne	33,00	=	N	20
Malte	33,00	↘	O	20
Slovénie	33,00	↘	n.d.	20
Pologne	24,12	=	n.d.	24
Hongrie	22,93	↘	O	25
Suède	22,56	↘	O	26
Portugal	16,30	↘	O	27
Amplitude	43,18	↗		
Moyenne	37,01	↘		

Pays permettant un remboursement partiel

* Pour mémoire, des aides exceptionnelles à l'achat de carburant sont par ailleurs appliquées dans ces pays.

** Informations non confirmées à la date de publication

4. Tableau de synthèse de la TVA appliquée au gazole

Classement des pays en fonction du niveau de TVA applicable au gazole

Situation au 15 novembre 2022

PAYS	TVA applicable au gazole	RANG
Hongrie	27%	1
Croatie	25%	2
Suède		
Finlande	24%	4
Grèce		
Irlande	23%	6
Italie	22%	7
Slovénie		
Belgique	21%	9
Espagne		
Lettonie		
Lituanie		
Pays-Bas		
Portugal		
Tchéquie		
Autriche	20%	16
Bulgarie		
Danemark		
Estonie		
France		
Slovaquie		
Allemagne	19%	22
Chypre		
Roumanie		
Malte	18%	25
Luxembourg*	17%	26
Pologne	8%	27
Moyenne	21%	

Source: CNR - Etudes Europe

Pays ayant abaissé la TVA en 2022 ou prévoyant de le faire

* Baisse à 16% au 1er janvier 2023 pour un an

5. Mesures conjoncturelles prises sur le gazole en Europe en réponse à la crise énergétique

Mesures observées jusqu'au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021 pour les droits d'accises et au 15 novembre 2022 pour les remises exceptionnelles à l'achat de gazole.

PAYS	Baisse des droits d'accises	Baisse de la TVA applicable au gazole	Remises exceptionnelles à l'achat de gazole
Allemagne	Baisse de 14 €/hl des droits d'accises sur le gazole entre le 01/06/2022 et le 31/08/2022	Non	Non
Autriche	Non Hausse des droits d'accises avec l'intégration d'une taxe carbone de 9€/hl en octobre 2022	Non	Non
Belgique	Du 19/03/2022 au 31/03/2023 Baisse des droits d'accises sur le gazole à "usage privé" de 14,4 €/hl (si baisse des prix, le taux des droits d'accises sera ramené à son niveau du 01/01/2022) Réduction du remboursement partiel sur les droits d'accises sur le gazole professionnel à 8,2 €/hl Les droits d'accises sur le gazole "à usage commercial" passent à 37,2 €/hl	Non	Non
Bulgarie	Non	Non	Non applicable au TRM Remise de 0,208 BGN/l HT (soit 0,11 €/l HT) sur le TRV et sur le gazole à usage agricole
Chypre*	n.d.	Non	n.d.
Croatie	Baisse des droits d'accises sur le gazole à usage privé de 40 HKR/hl (soit 5,33 €/hl) : 20 HKR/hl le 01/04/2022 20 HKR/hl le 01/06/2022 Remboursement partiel des droits d'accises sur le gazole professionnel maintenu à 18,56 HKR/h (soit 2,48 €/hl)	Non	Non
Danemark	Non	Non	Non
Espagne	Non Remboursement des droits d'accises sur le gazole professionnel effectué tous les mois et non plus tous les trimestres	Non	Non

* Informations non confirmées à la date de publication.

Source : CNR-Études Europe

Mesures observées jusqu'au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021 pour les droits d'accises et au 15 novembre 2022 pour les remises exceptionnelles à l'achat de gazole.

PAYS	Baisse des droits d'accises	Baisse de la TVA applicable au gazole	Remises exceptionnelles à l'achat de gazole
Estonie	Non	Non	Non
Finlande	Non	Non	Non
France	Non	Non	Remises applicables à tous les usagers, TRM compris 0,15 €/l HT du 27/03/2022 au 31/08/2022 0,25 €/l HT du 01/09/2022 au 15/11/2022 0,0833 €/l HT du 16/11/2022 au 31/12/2022
Grèce	Baisse des droits d'accises sur le gazole de 1,26 €/hl depuis février 2022	Non	Chèque carburant pour tous les particuliers en avril 2022, reconduit en septembre 2022. Montant variant suivant la zone géographique et le type de véhicule (de 45 à 100 €)
Hongrie	Baisse des droits d'accises sur le gazole à "usage privé" de 2000 HUF/hl (soit 5,6 €/hl) depuis le 10/03/2022 Remboursement partiel des droits d'accises sur le gazole professionnel maintenu à hauteur de 350 HUF/hl (0,98 €/hl) Au bilan, les droits d'accises sur le gazole professionnel atteignent 22,93 €/hl. Annulation de la hausse des droits d'accises prévue en 2021	Non	Non
Irlande	Baisse des droits d'accises sur le gazole de 15 €/hl entre le 09/03/2022 et le 31/08/2022 De manière durable, baisse des droits d'accises entre 2021 et 2022	Non	Non
Italie	Baisse des droits d'accises sur le gazole à 36,74 €/hl à partir du 03/05/2022 pour 3 mois puis prolongée le 30/08/2022 Remboursement partiel des droits d'accises sur le gazole professionnel suspendu	Non Depuis le 03/05/2022, TVA à 5% pour les véhicules roulant au GNV	Non

*Informations non confirmées à la date de publication.

Source : CNR-Études Europe

Mesures observées jusqu'au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021 pour les droits d'accises et au 15 novembre 2022 pour les remises exceptionnelles à l'achat de gazole.

PAYS	Baisse des droits d'accises	Baisse de la TVA applicable au gazole	Remises exceptionnelles à l'achat de gazole
Lettonie	Non	Non	Non
Lituanie	Non	Non	Non
Luxembourg	Baisse des droits d'accises de 6,41026 €/hl du 13/04/2022 au 31/08/2022 Depuis le 01/09/2022, les droits d'accises sur le gazole sont ramenés à 41,65 €/hl	Baisse de la TVA à 16% du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 17%	
Malte	Baisse des droits d'accises sur le gazole au niveau du minimum européen (33 €/hl) du 10/11/2022 au 31/12/2022	Non	Non
Pays-Bas	Baisse des droits d'accises sur le gazole de 11,1 €/hl du 01/04/2022 au 30/06/2023	Non	Non
Pologne	Non	Baisse de la TVA à 8% du 01/01/2022 au 31/12/2022 contre 23%	Non
Portugal	Baisse des droits d'accises sur le gazole à "usage privé" à 33,3 €/hl de 05/2022 au 31/12/2022 Suspension du remboursement partiel sur les droits d'accises sur le gazole "à usage commercial" entre 05/2022 et 30/06/2022. Les droits d'accises sur le gazole "à usage commercial" étaient donc de 33,3 €/hl. Depuis le 01/07/2022 et jusqu'à la fin de l'année, application d'un remboursement partiel sur les droits d'accises sur le gazole "à usage commercial" de 17 €/hl. Au final, les droits d'accises sur le gazole "à usage commercial" sont de 16,3 €/hl du 01/07/2022 au 31/12/2022	Non	Non
Tchéquie	Baisse des droits d'accises sur le gazole de 150 CZK/hl (soit 5,93 €/hl) du 01/06/2022 à 12/2023	Non	Non

*Informations non confirmées à la date de publication

Source : CNR-Études Europe

Mesures observées jusqu'au 15 novembre 2022, avec le taux de change en vigueur au 1^{er} octobre 2021 pour les droits d'accises et au 15 novembre 2022 pour les remises exceptionnelles à l'achat de gazole.

PAYS	Baisse des droits d'accises	Baisse de la TVA applicable au gazole	Remises exceptionnelles à l'achat de gazole
Roumanie	Non	Non	Remise de 0,42 RON/l HT (soit 0,13 €/l HT) pour tous les usagers sur le reçu lors du paiement entre 07/2022 et 12/2022 Aide supplémentaire de l'Etat pour les entreprises de transport routier de marchandises de 0,42 RON/l HT (soit 0,13 €/l HT) sur le gazole acheté jusqu'au 15/11/2022 (aide mise en place en juillet 2022). Selon l'UNTRR, moins de 5% des transporteurs en auraient fait la demande.
Slovaquie	Non Baisse des droits d'accises sur le gazole envisagée puis abandonnée	Non	Non
Slovénie	Baisse des droits d'accises sur le gazole au niveau du minimum européen (33 €/hl) Remboursement partiel des droits d'accises sur le gazole professionnel suspendu depuis 02/2022	Non	Non
Suède	Baisse des droits d'accises sur le gazole de 145 SEK/hl (soit 14,28 €/hl) en avril 2022 par rapport à janvier 2022 Seconde baisse des droits d'accises sur le gazole de 106 SEK/hl (soit 10,44 €/hl) de 09/2022 au 30/11/2022 Accord de la Commission européenne en date du 22/08/2022 pour cette seconde baisse	Non	Non

*Informations non confirmées à la date de publication.

Source : CNR- Études Europe

Pays ayant abaissé les droits d'accises

Pays ayant abaissé la TVA sur le gazole

Pays ayant mis en place des remises à l'achat de carburant

6. Prix du gazole en Europe pour un poids lourd

Prix du gazole en Europe pour un poids lourd – simulation au 15 août 2022

Situation à août 2022 lorsqu'un maximum de mesures (baisse des droits d'accises et/ou remises exceptionnelles) étaient appliquées dans les États membres ayant fait le choix d'y recourir.

Prix du gazole hors toutes taxes et droits publiés par la Commission européenne le 15 août 2022, soit les prix en vigueur la semaine précédente (du 8 au 14 août 2022). Pour mémoire, chaque pays a une méthodologie de report différente. Par exemple la Belgique reporte les prix du lundi précédent, la Roumanie les prix du mardi précédent. La France reporte quant à elle un prix moyen du vendredi précédent. Les prix publiés le lundi par la Commission européenne et utilisés par le CNR sont des prix a priori en vigueur la semaine précédente.

PAYS	Prix du gazole hors toutes taxes	Droits d'accises sur gazole "à usage commercial"	Remises exceptionnelles	Prix HTVA	RANG
Suède	1,52715	0,3300		1,8572	1
Finlande*	1,17013	0,5948		1,7649	2
Chypre*	1,23388	0,4107		1,6446	3
Allemagne	1,28681	0,3304		1,6172	4
Pays-Bas	1,1795	0,41746		1,5970	5
Danemark	1,14033	0,4370		1,5773	6
Irlande	1,11039	0,4054		1,5158	7
Estonie	1,1255	0,3720		1,4975	8
Belgique	1,09905	0,3720		1,4711	9
Luxembourg	1,11508	0,35244		1,4675	10
Autriche	1,06982	0,3970		1,4668	11
Lettonie	1,03974	0,4140		1,4537	12
Lituanie	1,08151	0,3720		1,4535	13
Slovaquie	1,07985	0,3680		1,4479	14
Espagne	1,11363	0,3300		1,4436	15
Grèce	1,03212	0,4100		1,4421	16
Italie	1,07238	0,3674		1,4398	17
Tchéquie	1,09109	0,3457		1,4368	18
Bulgarie	1,06597	0,3303		1,3963	19
Croatie	1,05251	0,3300		1,3825	20
Slovénie	1,02396	0,3300		1,3540	21
Pologne	1,10105	0,2412		1,3423	22
France	1,03249	0,4519	0,15	1,3344	23
Portugal	1,07269	0,1630		1,2357	24
Roumanie	1,12604	0,3507	0,26**	1,2167	25
Hongrie	0,97228	0,22930		1,2016	26
Malte	0,55302	0,4724		1,0254	27

Source: CNR-Etudes Europe

* Informations non confirmées à la date de publication

** Montant maximal des remises auquel les transporteurs peuvent prétendre. Selon l'UNTRR, moins de 5% des transporteurs auraient fait la demande de l'aide de 0,13 €/IHT qui leur était spécifiquement réservée (pour le détail des mesures voir partie 5).

Prix du gazole en Europe pour un poids lourd – simulation au 14 novembre 2022

Prix du gazole hors toutes taxes et droits publiés par la Commission européenne le 14 novembre 2022, soit les prix en vigueur la semaine précédente (du 7 au 13 novembre 2022). Pour mémoire, chaque pays a une méthodologie de report différente. Par exemple la Belgique reporte les prix du lundi précédent, la Roumanie les prix du mardi précédent. La France reporte quant à elle un prix moyen du vendredi précédent. Les prix publiés le lundi par la Commission européenne et utilisés par le CNR sont des prix a priori en vigueur la semaine précédente.

PAYS	Prix du gazole hors toutes taxes	Droits d'accises sur gazole "à usage commercial"	Remises exceptionnelles	Prix HTVA	RANG
Finlande*	1,28625	0,5948		1,8811	1
Suède	1,48463	0,2256		1,7102	2
Allemagne	1,19851	0,4704		1,6689	3
Grèce	1,24583	0,4100		1,6558	4
Irlande	1,22005	0,4255		1,6455	5
Chypre*	1,22015	0,4107		1,6309	6
Estonie	1,25467	0,3720		1,6267	8
Autriche	1,13399	0,4870		1,6210	7
Danemark	1,17246	0,4370		1,6095	9
Pays-Bas	1,17537	0,41746		1,5928	10
Lettonie	1,1685	0,4140		1,5825	11
Belgique	1,19992	0,3720		1,5719	12
Luxembourg	1,14329	0,41654		1,5598	13
Espagne	1,22422	0,3300		1,5542	15
Lituanie	1,17389	0,3720		1,5459	16
Tchéquie	1,18479	0,3457		1,5305	17
Slovaquie	1,15985	0,3680		1,5279	14
Italie	1,15101	0,3674		1,5184	18
Croatie	1,15953	0,3300		1,4895	19
Pologne	1,23709	0,2412		1,4783	20
Slovénie	1,10108	0,3300		1,4311	21
Bulgarie	1,06048	0,3303		1,3908	22
France	1,14259	0,4519	0,25	1,3445	23
Portugal	1,15819	0,1630		1,3212	24
Roumanie	1,18668	0,3507	0,26**	1,2774	25
Hongrie	1,01079	0,2293		1,2401	26
Malte	0,55302	0,3300		0,8830	27

Source: CNR - Etudes Europe

* Informations non confirmées à la date de publication

** Montant maximal des remises auquel les transporteurs peuvent prétendre. Selon l'UNTRR, moins de 5% des transporteurs auraient fait la demande de l'aide de 0,13 €/l HT qui leur était spécifiquement réservée (pour le détail des mesures voir partie 5).

7. Synthèse

Face à la crise énergétique, dix-sept pays ont mis en place des mesures conjoncturelles pour réduire le coût du carburant en 2022.

Quatorze États membres ont baissé leurs droits d'accises sur le gazole sur des périodes plus ou moins longues. Certains, à l'image de la Hongrie et de la Suède, ont fait le choix de baisser leurs droits d'accises sur le gazole « à usage privé » (dont tout le monde bénéficie a minima) sous le plafond européen (33 €/hl). Le Portugal, quant à lui, a abaissé les droits d'accises sur le gazole « à usage privé » au niveau du minimum européen, 33,3 €/hl, tout en conservant un remboursement partiel sur les droits d'accises sur le gazole « à usage commercial ». De fait, les droits d'accises sur le gazole « à usage commercial » chutent à 16,3 €/hl jusqu'à la fin de l'année.

Deux États ont fait le choix de baisser le taux de TVA applicable au gazole. C'est le cas de la Pologne dont le taux a été abaissé à 8 % jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. C'est aussi le choix fait par le Luxembourg qui abaissera au 1^{er} janvier 2023 et pour un an le taux de la TVA de 17 % à 16 %.

D'autres encore ont mis en place des remises exceptionnelles à l'achat de carburant. C'est le cas de la France où, depuis mars 2022, des remises sur le gazole se succèdent passant de 0,15 €/l HT (du 27/03/2022 au 31/08/2022) à 0,25 €/l HT (du 01/09/2022 au 15/11/2022) et enfin à 0,0833 €/l HT du 16 novembre 2022 jusqu'à la fin de l'année. C'est également le choix fait par la Roumanie qui applique une remise sur le gazole de 0,42 RON/l HT (soit 0,13 €/l HT) de juillet 2022 à décembre 2022.

Ainsi, seuls quelques pays ont fait le choix de n'appliquer aucune mesure en 2022 pour contrer la hausse des prix du carburant. Plus singulier encore, l'un d'entre eux qui connaît déjà des taux hauts, l'Autriche, a augmenté ses droits d'accises sur le gazole durant cette année particulière. La Finlande, le Danemark et l'Autriche ont tous trois des droits d'accises sur le gazole au-dessus de la moyenne européenne. Viennent ensuite la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, l'Espagne et la Slovaquie appliquant déjà des droits d'accises sur le gazole « à usage commercial » à des taux relativement faibles, proches ou inférieurs à la moyenne européenne (37,01 €/hl), à l'exception de la Lettonie avec 41,40 €/hl au 15 novembre 2022.

Il convient toutefois de souligner que les mesures temporaires s'inscrivent dans le contexte de la crise énergétique et n'ont pas vocation à être pérennisées. Plusieurs pays ont déjà décidé de mettre fin à ces mesures. C'est le cas de l'Allemagne qui a baissé les droits d'accises sur le gazole « à usage privé » sur une courte période de trois mois, de juin à août 2022. Il en est de même pour le Luxembourg qui a mis fin le 31 août 2022 à la baisse sur les droits d'accises sur le gazole appliquée depuis avril 2022. Quant aux mesures exceptionnelles actives au 15 novembre 2022, elles s'achèveront à la fin de l'année en France, à Malte, au Portugal, en Roumanie et en Suède. Pour d'autres, elles resteront en place jusqu'en 2023 en Tchéquie, en Belgique et aux Pays-Bas. Dans certains cas, ces baisses n'ont pas de limite connue dans le temps. La Croatie ou encore la Hongrie n'ont pas communiqué de date de fin.

En définitive, il apparaît évident que les transporteurs européens, suivant le pays où ils sont établis, ne sont pas tous à égalité devant les régimes fiscaux appliqués sur le gazole. Pour le vérifier, il conviendrait sans doute de prendre en compte toutes les taxes et redevances perçues sur les activités de transport dans chacun des pays afin d'établir avec certitude dans quelles proportions ces différences en matière de fiscalité faussent le marché du transport international routier. Il reste que les pavillons dont l'activité de transport international est prépondérante profitent pleinement des écarts sur le coût du gazole. Ces derniers peuvent en effet choisir de s'approvisionner dans un pays peu cher et déclencher les mécanismes de remboursements partiels lorsqu'ils existent ou bénéficier des remises exceptionnelles appliquées lors de l'achat de carburant. Un effet d'aubaine sans doute renforcé par le fait que ces pavillons, dotés de flottes de véhicules récents et économes en carburant, sont aujourd'hui capables de sillonner l'Europe d'est en ouest ou du nord au sud, durant presque deux semaines avec un seul plein de gazole. Pour mémoire, le gazole est le 2^e poste de coût dans l'exploitation d'un poids lourd. Sur ce point, l'harmonisation européenne des conditions de concurrence fait défaut.